

Thème : La responsabilité civile professionnelle de l'avocat les principes de fond et les modalités procédurales de mise en cause

Date : Vendredi 12 septembre 2025 de 14h00 à 17h00

Lieu : Angers

Pré-requis : être avocat, connaissances de base de la matière ciblée / **Niveau : 1**

Objectifs :

- *Les fondements de la RCP*
- *La procédure de mise en cause de la RCP*
- *L'assurance de RCP*

Méthodes mobilisées :

➤ **Programme :**

Les fondements de la RCP

La procédure de mise en cause

La prescription

La gestion des situations de mise en cause

➤ **Moyens pédagogiques : Formation interactive**

➤ **Modalités d'évaluation finale :** un questionnaire d'auto-évaluation est proposé en fin de formation afin de mesurer l'évolution des compétences et des acquis de chaque apprenant.

Intervenant

Henri GRAÏC, Avocat, ancien Bâtonnier

Informations importantes :

- **Date limite des inscriptions :** 15 jours au plus tard avant la formation (les séances sont susceptibles d'être annulées faute d'un nombre de participants suffisant)
 - **Tarifs :** Avocats ayant plus de deux ans d'exercice : 85€ la demi-journée de formation (hors abonnement) et 45€ pour les avocats « jeune Barreau »
- Les inscriptions peuvent s'effectuer sur notre site internet www.avocats-ecoa.fr ou par voie postale en nous adressant le bulletin d'inscription à la formation, la copie de l'attestation de versement à l'URSSAF au titre de la formation professionnelle pour l'année 2024 ainsi qu'un chèque de règlement libellé à l'ordre de l'ECO A. Toute annulation doit être adressée par écrit au plus tard 4 jours ouvrés avant le début de la formation. Aucun chèque ne sera remboursé après la clôture des inscriptions.